



LOU PITCHOUN MADONENC

Juillet 2015

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

Assainissement du quartier Les Tourrettes

Suite à l'obtention de la **subvention de 200 000 € du Conseil Départemental**, qui vient en complément de celle obtenue auprès de l'agence de l'eau, les travaux de la **première phase de la première tranche du réseau d'assainissement** du quartier des Tourrettes vont débuter **début septembre**. Cette phase va permettre de relier le réseau collectif entre les Tourrettes et le quartier du Brec. Le chantier avancera sur deux fronts à **partir du Col de Châteauneuf**. L'un en direction du village, l'autre en direction des Tourrettes.

Enfouissement de la Ligne Haute Tension

Les travaux concernant l'enfouissement de la **Ligne Haute Tension HTA** et la **pose des fourreaux destinés à recevoir la fibre optique** se poursuivent.

En raison des perturbations générées, **merci aux riverains pour leur compréhension**.

Le chantier progresse en direction de Contes à raison d'**environ 150 m par semaine**. Il sera stoppé à compter du **6 août**, durant les vacances.



RD 815

En raison de son caractère accidentogène, et à la demande des élus de Châteauneuf-Villevieille, le **virage situé sur la commune de Contes au niveau du 958 route de Châteauneuf** va être rectifié en septembre prochain par le Conseil Départemental.

Autorisation droit du sol

Depuis le **1^{er} juillet 2015**, l'Etat n'instruit plus pour les communes les dossiers de **droit du sol, permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et permis d'aménager**. Les communes ont récupéré cette instruction sans transfert financier. Afin de mutualiser les moyens, de réduire les coûts, d'assurer une cohérence de traitement et donc d'éviter aux petites communes de dédier un agent à cette tâche, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a mis en place un **service mutualisé gratuit** pour les communes volontaires, dont Châteauneuf-Villevieille.

Bien évidemment, **la signature des actes, comme auparavant, reste au Maire**. Il y a donc substitution pour l'instruction entre l'Etat défaillant et la Communauté de Communes. Cette dernière se positionne ainsi en **outil au service des communes**. Cette solidarité intercommunale contribue à la **pérennisation des communes**, structure essentielle du maillage territorial et donc de la Communauté de Communes, pertinente pour la mise en œuvre de la politique d'aménagement actée par le SCOT et validée par le schéma de coopération intercommunale.

Il est à noter que l'agent spécialisé recruté par la Communauté de Communes gère également l'**accessibilité handicapé des communes**, compétence transférée à l'intercommunalité depuis de nombreuses années.

Déchets végétaux

Selon une enquête, 73% des foyers du Pays des Paillons brûlent leurs déchets verts, mais 60% utilisent aussi d'autres solutions.

Le brûlage des déchets végétaux génère des **composés volatils** qui contribuent à la pollution de l'air. La qualité de l'air que nous respirons est un problème de santé publique. Aussi, selon le **plan de protection de l'Atmosphère** et l'**arrêté préfectoral n° 2014-453**, il est interdit de brûler les déchets dits « verts, de parcs et jardins ».

Toutefois, l'**incinération des déchets** issus des débroussailllements obligatoires (50m autour de l'habitation), des résidus de taille des oliviers, mimosas et autres arbres fruitiers est autorisée, **de 10h00 à 15h30 du 1^{er} octobre au 30 juin**.

Brigade Verte

Conformément à l'arrêté préfectoral qui régleme l'incinération des végétaux, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a mis en place une Brigade Verte pour la collecte des déchets verts.

Pour les administrés :

- Collecte des déchets végétaux sur rendez-vous :

- 3 m³ maximum ;
- Déchets verts déposés en limite de propriété, le long des voies de circulation (comme pour la collecte des objets encombrants, la brigade n'entre pas dans les propriétés) ;
- Prise de rendez-vous auprès d'Eric FERRANDO, chef d'équipe : 06.84.44.44.52.



Les déchets verts sont récupérés puis acheminés sur les déchetteries où ils sont alors broyés. Le broyat est ensuite évacué pour compostage.

- Apport en des lieux mis à disposition par les communes :

Les administrés déposent les déchets verts au local technique, après prise de rendez-vous en Mairie au 04.93.79.03.65. La Communauté de Communes s'occupe du broyage.

Pour la commune :

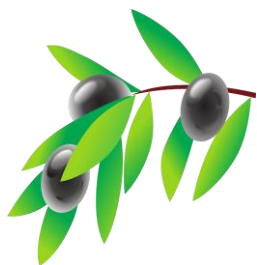
- Mise à disposition des broyeurs et des agents de la Communauté de Communes:

Les broyeurs, et agents de la Communauté de Communes formés à l'utilisation des broyeurs, sont mis à disposition de la commune lors d'opérations ponctuelles : campagne d'élagage le long des voies de circulation, d'entretien d'espaces (lits de cours d'eau, terrains etc...). Seule la mission de broyage sera effectuée par la Communauté de Communes.

Les oliviers en danger

La **bactérie Xylella Fastidiosa** est à l'origine de la destruction de 60 000 ha d'oliviers dans les Pouilles, région au sud de l'Italie. Une fois infectés, les végétaux ont une durée de vie de 1 à 5 ans. Outre l'olivier, sont également concernés la vigne, le pêcher, le prunier, l'abricotier, les agrumes, le laurier, l'amandier, le cerisier...et bien d'autres espèces.

Les **vergers doivent être arrachés**, et les **zones infectées traitées** pour tenter de contrôler les insectes vecteurs de la bactérie. Le 2 avril, la France a mis en place des mesures sévères contre l'importation de végétaux provenant des zones contaminées. Elles ont été ensuite abandonnées au profit de mesures européennes beaucoup plus laxistes.



Pour demander le rétablissement des mesures initiales françaises et pour que le contrôle des végétaux importés soit renforcé et devienne une priorité sanitaire, avec une mise en quarantaine, vous pouvez signer la pétition :

www.coordinationrurale.fr/xylella-fastidiosa-limportation-des-vegetaux-doit-etre-davantage-controlee

Pesticides = Danger



Un gramme de **substance phytosanitaire** (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides) suffit pour polluer l'**eau consommée** par une famille de quatre personnes **pendant 30 ans**.

L'utilisation de ces produits est **strictement interdite à proximité des points d'eau** par arrêté préfectoral. Pour les points d'eau cartographiés, la zone non traitée est à 5m minimum ; pour les autres cas (points d'eau non cartographiés, fossés, collecteurs d'eau pluviale, forages, caniveaux, bouches d'égouts), la distance est de 1m.



Fondation du patrimoine – Label fiscal

La **Fondation du Patrimoine** permet la **défiscalisation** des travaux de restauration de biens présentant un **intérêt patrimonial**. Les maisons de village, façades, huisseries, restanques, fresques...sont concernées.

Cette aide fiscale de l'Etat donne lieu à la délivrance, auprès de l'**Architecte des Bâtiments de France**, d'un label fiscal qui sera joint à votre déclaration. Renseignement en Mairie eu 04.93.79.03.65.

Formation Calade

L'**Association pour le Développement du Pays des Paillons**, en partenariat avec la commune, organise le **samedi 10 octobre 2015** une formation de **restauration d'une calade pavée**, en contrebas du site historique de *Castelnuevo*.

Renseignements et inscription auprès de Maxime HENNEBERT de l'ADPP.

06.30.45.56.79 / 04.93.76.28.93

maxime.hennebert@pays-des-paillons.fr

Timbre fiscal électronique

La **Direction Générale des Finances Publiques** offre des **services numériques** complets et accessibles à l'ensemble des usagers. La dématérialisation du timbre fiscal s'inscrit dans cette démarche numérique.

Le site timbres.impots.gouv.fr permet désormais d'acheter en ligne 24h/24 et 7j/7 des timbres fiscaux électroniques pour l'obtention d'un **passport**.



Trésorerie de Contes

Les horaires de réception du public à la Trésorerie de Contes ont changé :

Du **mardi** au **vendredi**
de **9h à 12h** et de **13h30 à 15h45**

Non à la suppression de l'Académie de Nice

L'académie de Nice a été créée en 1965. Elle regroupe environ 1500 établissements, 360 000 élus, 50 000 étudiants et 32 000 personnels. Il est envisagé sa suppression au profit de celle d'Aix-Marseille. Cette fusion conduirait à la constitution d'un **ensemble administratif trop vaste**, à un **éloignement des lieux de gestion et de décision** pour les citoyens des Alpes-maritimes et du Var, à des **lenteurs administratives**, entre autres. Le Conseil Municipal de Châteauneuf-Villevieille a voté **une motion pour s'opposer à la suppression de l'Académie de Nice**.



Citoyen d'Honneur

Dernièrement sacré **Champion du Monde de Full Contact, Jonathan Pastorino**, enfant du pays, a été fait citoyen d'honneur par le Conseil Municipal.
Bravo champion, les Madonencs sont fiers de toi !

Concours photo

Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** des Alpes-Maritimes organise un concours départemental sur le thème « *places et placettes de nos villes et villages dans les Alpes-Maritimes* ». La date limite d'envoi a été fixée au **1^{er} octobre 2015**. Le dossier de participation doit être envoyé au **CAUE, 26 quai Lunel 06300 Nice**, et doit comporter :



- Deux photos différentes tirées sur du papier photo professionnel au format A4 en couleur ou en noir et blanc.
- Le bulletin de participation à demander en Mairie.
- Le titre, le lieu et le nom du photographe précisés au dos des photographies.

Activités

BABY-SITTING

Andréa La Rosa, jeune Madonenc de 17 ans, propose une activité de baby-sitting, en **soirée** et le **week-end**, durant les vacances scolaires.



Information au **06.04.53.26.97**

CLIC AND LOO



ClicAndLoo, entreprise installée sur la commune, propose la **location de matériel pour bébés**.

www.clicandloo.com

Location

Résidence du Plantier

Studio de 30 m² en rez-de-chaussée surélevé, avec terrasse de 5 m².

Renseignements au **06.20.88.30.26**

Transport à la demande

On rappelle que les administrés ont la possibilité de bénéficier d'un transport en commun à la demande géré par le Conseil Départemental.

Pour tout savoir www.cg06.fr

N° Vert **0 800 06 01 06** (du lundi au samedi, de 8h00 à 19h45)

Réservation la veille de votre voyage avant 16h45 (le vendredi pour le lundi)

Tarifs Lignes d'Azur (1.50 € le ticket et 10 € le carnet de 10 voyages)

Horaires adaptés – Correspondance avec la ligne de bus 300 sur Contes



Festivités

FETE DU 15 AOUT 2015

ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES ET LA MUNICIPALITE

Vendredi 14 août : Paëlla, Spectacle de Danse et Soirée Dansante.

Samedi 15 août : Grand'messe, Procession de la Vierge, Animations enfants, Concert.

Dimanche 16 août : Concours de boules.

Plus d'informations sur l'invitation et le programme.

Testa Gamba

La **bibliothèque** reste ouverte **pendant l'été tous les samedis de 10h30 à 12h30**. Exceptionnellement, le samedi 25 juillet, elle sera ouverte à partir de 9h30. Les horaires normaux (les mercredis et samedis) reprendront à partir de septembre 2015.

Si vous êtes intéressé par la bibliothèque et ses ressources, venez la visiter et rencontrer toute l'équipe des bénévoles qui œuvrent pour la faire vivre. Vous y trouverez de **nombreux ouvrages** (romans, policiers, bandes dessinées, littérature jeunesse...), des **magazines**, une **ludothèque** et un **ordinateur**. Vous pourrez également faire des demandes de livres qui ne sont pas dans notre catalogue. Notre bibliothèque municipale fait partie de la médiathèque départementale des Alpes-Maritimes.

JOURNEE PORTE OUVERTE DE LA BIBLIOTHEQUE

Samedi 12 Septembre 2015 de 10h00 à 16h00



A cette occasion, l'**association Testa Gamba** reviendra de vacances et les inscriptions aux diverses activités pour la rentrée 2015-2016 seront ouvertes.

Venez-vous inscrire !

THEATRE enfants

Lundi 17h15 – 18h45

POTERIE adultes

Lundi 17h00 - 20h00

GYM TONIC adultes/ ados +12 ans

Lundi 19H00-20H00 et **Jeudi** 19H15-20H15

THÉÂTRE adultes

Lundi 20h30 – 22h00

GYMNASTIQUE DE CONFORT

Mardi 10h – 11h15

ATELIER LOISIRS CRÉATIFS

Mardi 14h30 – 16h30

YOGA

Mardi 19h00 – 20h30

ATELIER PHOTO adultes

Dernier mardi du mois 19h00 – 20h30

JUDO enfants

Mercredi 16h00-18h00 et **Samedi** 10h00-12h00



ENTRETIEN PHYSIQUE

Mercredi 18h15-19h15

SELF DÉFENSE

Mercredi 19h15-20h15

FOOT enfants

Mercredi 13h45-15h30

CHORALE adultes

Mercredi 18h30 – 20h00

CHORALE enfants

Jeudi 17h00-18h00

DANSE DE SALON

Mercredi 20h30 – 22h00

ZUMBA, (+ 12 ans)

Jeudi 20h30 – 21h30

GÉNÉALOGIE

Le 3eme samedi du mois à 14h00



Vide Grenier



L'Association des Propriétaires pour la Sauvegarde du site des Ruines organise son habituel vide grenier le **dimanche 30 août 2015**. Le bénéfice de cette journée est destiné à la Sauvegarde du Site des Ruines du Bourg Médiéval de Châteauneuf-Villevieille. Ci-joint le bulletin d'inscription.



Moto Club Castel Nuovo

- Le 16 août 2015 : **Balade moto** à Notre-Dame d'Utelle ouverte à tous les motards (bénédiction motos et motards). Rendez-vous sur la Place de la Madone à 10h.
- Le 12 septembre 2015 : **Assemblée Générale du Moto Club** à 14h30 (tous les motards de Châteauneuf-Villevieille et des environs seront les bienvenus).

Informations au **06.72.33.88.52**



Etat-Civil

Mariages



IBANEZ Thierry et WILLERT Joana, le 16 mai 2015.
ROUX Olivier et STEVE Solène, le 30 mai 2015.

Félicitations aux heureux mariés

Naissance



Martin JEANNIARD DU DOT, né le 22 avril 2015.

Sincères félicitations aux parents

Décès

Mme PEYRARD Suzanne, le 12 mai 2015.

Nos sincères condoléances aux proches éprouvés par cette disparition.

*La Mairie de Châteauneuf-Villevieille dégage sa responsabilité
pour les annonces passées par les particuliers*

"LOU PICHOUN MADONENC"
Périodique édité par:
la Mairie de Châteauneuf villevieille
18, avenue de la Tour
06390 CHATEAUNEUF-
VILLEVIEILLE
Directeur de publication
Edmond MARI
Dépôt légal : juillet 2015